



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2024 À 20 HEURES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CARRÉ, Sandra PICART, Frédéric CARRÉ (à partir de la délibération 28-2024) Danielle TARTAGLIA, Jean-Michel SABAN, Frédérique BOUSIGNAC, Cécilia CHAIF, Fabien CHATENET, Bertrand LEBLANC, Jessica VASSEUR.

Absent ayant donné pouvoir : Frédéric CARRÉ a donné pouvoir à Jean-Michel SABAN (jusqu'à la délibération 27-2024).

Absents excusés : Evelyne CALLEJA, Jean-Claude LEMAIRE.

Absents : Fabien CARRÉ, Cloria JAOLAZA, Clément POINTEAU.

Secrétaire de séance : Sandra PICART.

Date de convocation : le 15 mars 2024

Date d'affichage : le 15 mars 2024

Date affichage de la liste des délibérations : 04/04/2024

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance,
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024,
- Vote des comptes de gestion 2023 - Budget commune et assainissement,
- Vote des comptes administratifs 2023 - Budget commune et assainissement,
- Affectation des résultats 2023 - Budget commune et assainissement,
- Budgets primitifs 2024 - Budget commune et assainissement,
- Vote des taux 2024,
- Devis études de faisabilité,
- Subventions aux associations,
- Redevance assainissement,
- Voyage scolaire des élèves de l'école élémentaire,
- Aménagement de la forêt communale,
- Vente de bois,
- Questions diverses.

Ouverture de séance à 20 heures 10.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Mme Sandra PICART a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

2 - Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 15 février 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 15 février 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité de procès-verbal de la réunion du 15/02/2024.

3 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023

Budget commune

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 de la commune a été réalisée par la trésorière du Service de Gestion Comptable d'Avallon, Mme FABRE, et le compte de gestion établi par Mme FABRE est conforme au compte administratif du Maire.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

ADOpte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Mme la trésorière.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE – SÉANCE DU 28 MARS 2024

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

Budget assainissement

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 du budget assainissement a été réalisée par la trésorière du Service de Gestion Comptable d'Avallon, Mme FABRE, et le compte de gestion établi par Mme FABRE est conforme au compte administratif du Maire.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Mme la trésorière.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

4 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Budget commune

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Sandra PICART, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Pierre CARRÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **APPROUVE** les différents comptes,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET COMMUNE		
Année 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	461 803,63	1 145 168,55
Dépenses	865 836,21	667 051,64
Résultat de l'exercice 2023	- 404 032,58	478 116,91

Reprise N-1 = 2022	R001	+ 92 615,84	R002	+ 1 883 280,98
--------------------	------	-------------	------	----------------

RAR 2023	Dépenses	134 600,00
	Recettes	57 251,60
		- 77 348,40

Clôture : 2022 + 2023	- 388 765,14	+ 2 361 397,89
------------------------------	---------------------	-----------------------

Résultat de clôture = cumul des sections **+ 1 972 632,75**

09 Pour 00 Contre 00 Abstentions

Budget assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Sandra PICART, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Pierre CARRÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **APPROUVE** les différents comptes,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Année 2023	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	18 731,13		30 917,08
Dépenses	6 359,41		19 514,92
Résultat de l'exercice 2023	12 371,72		11 402,16
Reprise N-1 = 2022	R001	+ 7 128,60	R002
			+ 29 368,96
Clôture : 2022 + 2023		+ 19 500,32	+ 40 771,12
Résultat de clôture = cumul des sections			+ 60 271,44

09 Pour 00 Contre 00 Abstentions

5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Budget commune

Vu le compte de gestion 2023 certifié par le receveur et considérant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2.361.397,89 € et un déficit d'investissement de 388.765,14 €. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 au Budget Primitif 2024 de la Commune de la façon suivante :

- De couvrir le déficit d'investissement par un virement au compte R1068 de 388.765,14 €,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 1.883.280,98 € au compte R002.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

Budget assainissement

Vu le compte de gestion 2023 certifié par le receveur et considérant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 40.771,12 € et un excédent d'investissement de 19.500,32 €. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 au Budget Primitif 2024 de l'assainissement de la façon suivante :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 40.771,12 € au compte R002,
- De reporter l'excédent d'investissement de 19.500,32 € au compte R001.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

6 – BUDGETS PRIMITIFS 2024

Budget commune

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2024 et après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **ADOPTE** le budget primitif de l'année 2024 voté par chapitre qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	1 334 415,00 €	Dépenses :	1 620 616,74 €
Recettes :	2 868 297,75 €	Recettes :	1 620 616,74 €

- **DIT** que le Maire est autorisé à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section au titre de la fongibilité des crédits.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

COMMUNE DE JOUX LA VILLE – SÉANCE DU 28 MARS 2024

Budget assainissement

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2024 et après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2024 voté par chapitre qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	33 700,00 €	Dépenses :	95 412,32 €
Recettes :	69 541,12 €	Recettes :	95 412,32 €

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

7 - Vote des taux 2024

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

-**DÉCIDE** l'application du coefficient de variation proportionnelle de 1 et le maintien pour 2024 les taux de 2023, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 26,84 % (cumulé communal 5 % et départemental 21,84 %),
- Taxe non bâtie : 32,00 %
- Taxe d'habitation : 13,37 %

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

8 – Devis des études de faisabilité

Projet de lotissement : Devis non reçu à ce jour. Le sujet fera l'objet d'une prochaine séance.

Travaux de réhabilitation de la boulangerie : Devis non reçu à ce jour. Le sujet fera l'objet d'une prochaine séance.

Travaux de réhabilitation du bâtiment mairie, secrétariat, salle des fêtes

La commune a reçu le devis du cabinet MC2 architectes pour un montant T.T.C. de 9.558,00 € T.T.C.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité de membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** d'accepter le devis proposé pour la somme de 9.558 € T.T.C.,
- **CHARGE** le Maire de signer tout document lié à cette affaire et régler les dépenses relatives au contrat MC2.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

9 – Subventions aux associations

Après avoir étudié les demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité de membres présents ou représentés,

-**DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations comme indiquées ci-dessous :

MFR TOUCY	Accueil d'élève domicilié à JOUX	100,00 €
AFM TÉLÉTHON - 89	Soutien aux malades et parents de malades	0,00 €
VILLE PRUDENTE - PARIS	Label des communes s'engageant pour la prévention et la sécurité routières	0,00 €
ADIL 89	Apporter informations complètes neutres et gratuites liées aux logements	0,00 €
APE POUR NOS LOUPIOTS	Animer la vie périscolaire de nos enfants	A l'étude ultérieurement en

COMMUNE DE JOUX LA VILLE – SÉANCE DU 28 MARS 2024

		fonction des actions menées
RELAIS ENFANTS PARENTS BOURGOGNE - AUXERRE	Maintien du lien familial entre l'enfant et son parent incarcéré	800,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR (15 centres de distribution et itinérant sur 10 communes rurales)	Servir des repas et soutenir les personnes précaires	200,00 €
ASSOCIATION JAVA - AVALLON	Concerts sur notre commune lors du Festivallon	150,00 €
ASSOCIATION COLIS DE NOEL LA HALTE - NITRY	Offrir des colis de Noël aux détenus de JOUX LA VILLE	0,00 €
ANVP (visiteurs de prison) NITRY	Accompagnements des détenus et famille	500,00 €
LA PARENTHÈSE - AVALLON	LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS 6 parents CCS utilisateurs du service	150,00 €
BENEVOLES POUR STERILISATIONS DE CHATS ERRANTS - JOUX LA VILLE	Effectuer une campagne de stérilisations sur JOUX LA VILLE par le biais de la SCP DE VETERINAIRES FEVRY BENOIT	250,00 €
L'ÉCOOLE DE MUSIQUE - SAINTE VERTU	SOUTIEN POUR COURS PIANO HAUTNBOIS HARPE ET CHANT, accueil Karine et Nila AMELIN	0,00 €
LE CLUB DES AMIS DE LA FONTAINE	Maintien du lien avec les anciens	500,00 €
COMITE DES FETES	Festivités du 14 juillet en partenariat avec la commune	500,00 €
TENNIS CLUB CANTON DE NOYERS	Achat de matériel	0,00 €

- **PRÉCISE** que relativement à la délibération 13-2024 du 15/02/2024, l'aide au voyage accordée aux élèves domiciliés sur la commune de JOUX LA VILLE qui en sollicitent l'attribution est limitée à une demande annuelle sous réserve de l'exécution du voyage.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

10 - Redevance assainissement

Le Maire rappelle aux conseillers que la redevance assainissement de la commune s'élève à 0.60 € et que celle-ci n'a pas été révisée depuis son instauration en 2007.

Afin de participer au financement des travaux d'assainissement à venir, le Maire propose au conseil municipal de fixer la redevance assainissement à entre 76 et 92 centimes d'euro à compter du 01/06/2024. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **FIXE** la redevance assainissement à **76 centimes** d'euro à compter du **01/06/2024**,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

11 – Voyage scolaire des élèves de l'école élémentaire

L'école va organiser pour les élèves de CE2 de Mme COLARD, un voyage découverte dans le Jura (LAMOURA) du 8 au 12 avril 2024. Le coût de ce projet s'élève à 7.841,50 € TTC. Il nous est proposé de participer à hauteur de 3.000 €.

Etant donné les difficultés financières que rencontrent certaines familles et pour que l'ensemble des élèves puisse participer à ce projet, la directrice de l'école Mme SAUVAGE, a sollicité la commune pour un budget complémentaire.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

COMMUNE DE JOUX LA VILLE – SÉANCE DU 28 MARS 2024

- **DÉCIDE** de financer ce projet de voyage dans le Jura à hauteur de 3.000,00 €,
- **DIT** que cette somme sera versée à la coopérative scolaire et sous réserve de la réalisation du voyage.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

12- Aménagement de la forêt communale

Programme de travaux 2024 :

M. Jean-Michel SABAN présente le programme de travaux de forêt établi par l'ONF pour l'année 2024 qui s'élève à 7.320 € H.T. dans les parcelles 6, 11, 9 et 10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

VALIDE le devis proposé par l'ONF pour un montant H.T. de 7.320 €.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

Renouvellement aménagement forestier :

L'aménagement de la forêt communale de Joux-la-Ville (111,54 ha) a été présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 19 décembre 2023.

La gestion appliquée sur la forêt consistera en :

- la conversion vers la futaie irrégulière des peuplements issus de taillis-sous-futaie (77,01 ha) dont 5,05 ha en ilot de vieillissement ;
- la poursuite de la gestion en futaie régulière de Chêne sessile (32,93 ha). La régénération sera à terminer sur les parcelles actuellement ouvertes ;

Cette gestion consistera en des coupes d'amélioration, des coupes d'irrégularisation et en la réalisation de travaux sylvicoles notamment dans les parcelles en régénération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **APPROUVE** l'aménagement de la forêt communale de Joux-la-Ville pour la période 2024 – 2043.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

13- Vente de bois

M. Jean-Michel SABAN expose la nécessité d'effectuer la vente des parcelles 8.2 ; 6.2 en grumes et de la parcelle 5 en bois de chauffage et propose de faire confiance à l'ONF pour l'exploitation de ces parcelles ainsi que sur la vente de ces produits. L'exploitation des bois se fera approximativement en fin d'été et la vente bord de route se fera en février-mars 2025. Les houppiers des parcelles 8.2 et 6.2 seront vendus en CVD (Contât de vente délivré) à un exploitant de bois de chauffage local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **DÉCIDE** d'effectuer les ventes de ces parcelles (parcelle 8.2 ; 6.2 et 5) en VEG (Vente exploitation groupée) bord de route après présentation d'un bilan prévisionnel pour ces trois parcelles.

10 Pour 00 Contre 00 Abstentions

Questions diverses

- M le Maire informe la mise en place d'ateliers numériques par le biais du département de l'Yonne mettant à disposition des communes un conseiller numérique. Une publication a été faite sur notre site internet, PANNEAU POCKET et FACEBOOK. Les inscriptions sont à faire auprès de Séverine au secrétariat de mairie.

- M. Bertrand LEBLANC est allé voir les travaux effectués par notre service technique dans le logement F3 rue de la Mardalle. Beau travail effectué par l'agent communal. Demande pourquoi une porte en bois a été laissée. Il lui est indiqué que le délai entre la commande et la livraison a été très long. Il y sera remédié prochainement. Initialement, ce changement n'avait pas été prévu.

- Mme Frédérique BOUSIGNAC demande où en est la taille du tilleul devant le cabinet des kinésithérapeutes. M. le Maire indique que cela est prévu et sera effectué lors des nombreuses tailles à faire sur la commune. Nous avons reçu des devis pour les bois des Commetières, les bois RD944 en sortant de JOUX direction NITRY et autour des lagunes à POURLY et route de SACY. Nous attendons l'avis de l'ONF avant d'entamer la coupe des arbres des 2 bois et de définir la stratégie de replantation.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE – SÉANCE DU 28 MARS 2024

- M. le Maire explique avoir sollicité l'association AGIR pour compléter notre équipe technique pendant la période de tonte et l'entretien général qui va commencer. Ceci afin de permettre le bon entretien de notre territoire communal.
- La commission de sécurité pour la grange d'LOUDUN se réunit le 02/04/2024. Le Maire remercie M. Jean-Michel SABAN d'avoir avancé très rapidement sur le dossier afin de collecter toutes les informations nécessaires à la réalisation de cette commission.
- Mme Frédérique BOUSIGNAC demande où en est le dossier de la station-service. M. Jean-Michel SABAN indique avoir relancé le cabinet ECMO. M. le Maire précise avoir eu un contact dernièrement et signale que nous recevrons une proposition actualisée prochainement.
- Mme Frédérique BOUSIGNAC nous fait remarquer l'absentéisme récurrent de certains conseillers et demande s'il est possible d'y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Le secrétaire de séance,
Sandra PICART

A blue ink signature, appearing to be 'SP', written in a cursive style.

Le Maire,
Jean-Pierre CARRÉ

A black ink signature, appearing to be 'JPC', written in a cursive style with a large loop.